



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/69

Réunion du 16 octobre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD

Date de convocation : 09/10/2023

Date d'affichage : 09/10/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

Présents : Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Martine BAUDART a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, M. Pascal COLSON a donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION, M. Eric HUET a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Jean-Baptiste MACHINET a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Jean DUCASTEL

Objet : Décision modificative au profit du chapitre 012 - Charges de personnel.

Vu la délibération n°2023/23 du Conseil Municipal du 28/03/2023 adoptant le budget principal 2023 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER la décision modificative au profit du chapitre 012 - Charges de personnel du budget principal 2023 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 12, article 64111, Rémunération principale : + 2 500 €

Chapitre 12, article 64118, Autres indemnités : + 2 500 €

Chapitre 67, article 678, Autres charges exceptionnelles : - 5 000 €

- D'AUTORISER le Maire à signer tous actes et pièces administratives nécessaires à l'application de cette délibération

Le Maire,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,

Jean DUCASTEL



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le : 31 OCT. 2023

31 OCT. 2023